# L'UNION SPIRITE

## BORDELAISE

## REVUE DE L'ENSEIGNEMENT DES ESPRITS

Publiée sous la direction de

M. AUGUSTE BEZ


> Dieu est Esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en Esprit et en vérité.
> (*Evang. selon* S. Jean, c. iv, v. 24.)


Première Année — N° 21 — 1er Novembre 1865


### TABLE DES MATIÈRES DU N° 21




BORDEAUX

BUREAUX : 19, RUE DU PALAIS DE L'OMBRIÈRE

## CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

*L'Union spirite bordelaise* paraît les 1er, 8, 15 et 22 de chaque mois, par livraisons de 24 pages, avec couverture imprimée. Elle forme *tous les trois mois* un beau volume de 300 pages environ, avec table des matières et couverture spéciales.

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. ; trois mois, 3 fr. 50.

On s'abonne en envoyant le montant de l'abonnement en un mandat sur la poste au nom du directeur-gérant.

---

Des dépôts de *l'Union spirite bordelaise* sont établis :

A Bordeaux, chez les principaux libraires.

A Paris, chez Frédéric Henri, libraire-éditeur, 12, galerie d'Orléans, au Palais-Royal.

A Marseille, chez Ch. Bérard, libraire-éditeur, 22, rue Noailles.

**Prix du numéro séparé : 30 centimes.**

---

# AVIS

*Nous prenons la liberté de rappeler aux anciens abonnés du* Sauveur des peuples *que leur droit à recevoir sans rétribution l'*Union spirite bordelaise *a fini avec le n° 16. Nous prions donc ceux qui seraient dans l'intention de continuer à recevoir notre Revue, de nous faire parvenir immédiatement le montant de leur abonnement, soit en timbres-postes, soit en un mandat sur la poste au nom du directeur-gérant.*

---

## EN VENTE

### *Dans les bureaux de l'UNION SPIRITE BORDELAISE :*

*La Ruche spirite bordelaise*, 1re et 2e année. Chaque année un beau volume grand in-8° de 400 pages. Prix, chaque. . . . . . . . . .F. 5

*Le Sauveur des Peuples*, 1re année, collection complète avec couverture et table des matières. Prix. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 5

Ce qui a paru de la seconde année. . . . . . . . . . . . . . . . 2

*La Voix d'Outre-Tombe*, collection complète. . . . . . . . . . . 3

# L'UNION SPIRITE BORDELAISE

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT DES ESPRITS

PREMIÈRE ANNÉE N° 21. 1er NOVEMBRE 1865.

## ÉTUDES SUR LA BI-CORPORÉITÉ

*Suite* (1)

---

### SAINT ANTOINE DE PADOUE

Le fait relatif à saint Antoine de Padoue est contenu en ces termes dans le livre intitulé : *De probatis sanctorum historiis, etc.*, par F. Laurentium, surium carthusianum ; coloniæ aggripinæ; anno MDLXXIX, tome 3, p. 732 (2) :

« Cùm Paduæ degeret vir Dei, Ulysbonâ duo cives inexplebili odio se mutuò persequebantur. Eques alter juxtà ædes parentum beati viri manebat, et cùm, horâ vespertinâ, filium hostis sui in plateâ invenisset, per summam crudelitatem jugulavit; et, interventâ nocte, in horto parentum viri Dei, factâ fossâ, eum sepelivit.

» Cùm autem nobilis esset is cujus filius cæsus erat, inquisitum est diligenter et repertum ejus filium illàc transivisse ubì ejus inimicus morabatur. Itaque, ejus domo et loco lustrato, nil compertum est. Illum et ad vicinas ædes et in horto illarum pueri cadaver inventum est; itaquè pater sancti viri cum totâ familiâ conjectus est in vincula, tan-

---

(1) Voir le n° 20, pages 169 et suivantes.

(2) On le trouve également dans : *Acta sanctorum; les Bollandistes*, 2e vol., Anvers 1698.

quàm reus cædîs illius. Id verò ut *per spiritum* cognovit vir Dei, vesperi, à guardiano petiit copiam exeundi, qùæ illi negata non est. Eadem nocte, magno miraculo Ulysbonam perductus est et proximò ad judicem se contulit, rogans ut insontes è vinculis dimissos patiretur abire domum. Illo modis omnibus recusante, petiit cadaver perempti pueri ad se afferri; quo allato, jussit surgere puerum et dicere nùm à parentibus ipsius occisus. Ille surgens dixit ejus cædis illos prorsùs conscios non esse, atque ità discedendi est illis facta potestas. Mansit, toto illo die, cum parentibus suis vir beatus, et manè angelico ministerio Paduam reductus. »

***Évocateur*, M. Roustaing; *médium*, M. Aug. Bez (1).**

Evocation de l'Esprit : saint Antoine de Padoue.

R. — Je suis auprès de vous, disposé à vous fournir tous les renseignements désirables.

D. — Auriez-vous l'obligeance de nous retracer les faits relatifs à l'accusation de meurtre qui fut dirigée contre votre famille selon la chair, et à votre intervention pour faire reconnaître son innocence; enfin à tout ce qui eut lieu, qualifié « *miracle* » par l'Eglise romaine et dont elle s'est servie pour votre canonisation?

R. — J'étais à Padoue, m'occupant de mes affaires ecclésiastiques et ne songeant nullement à mes parents, lorsque tout à coup j'entendis *une voix* qui me dit : « Ta famille court un grand danger, il faut aller la secourir. »

Sur le moment, je ne sus trop que penser de cet avertissement; mais, m'étant mis en prières, je m'endormis, sans m'en apercevoir, et je me trouvai transporté auprès de ma famille. Je la trouvai dans les larmes et le désespoir et

(1) Même observation que dans le précédent numéro.

enfermée dans une noire prison. Je demandai la cause de la douleur dont chacun de ses membres était frappé, et ils me racontèrent qu'un meurtre avait été commis, qu'un cadavre avait été trouvé dans le jardin de leur maison et, qu'accusés de ce meurtre dont ils n'étaient pas coupables, ils avaient été enfermés en prison d'où ils ne sortiraient que pour marcher au supplice.

Tout cela se passait comme un rêve et je n'avais moi-même qu'une très vague conscience de ce que j'entendais ; je m'aperçus même que ces confidences faites par mes parents n'avaient pas nécessité des paroles ; que je les avais, pour ainsi dire, lues au fond de leur pensée.

Bientôt je me trouvai transporté chez le juge chargé d'instruire l'affaire, et, à son aspect troublé, je m'aperçus que j'existais réellement, en corps et en âme, dans ces lieux où je croyais n'être qu'en songe ; mais je ne me rendais nul compte de mon état réel et de ce phénomène inconscient pour moi de bi-corporéité. Une longue conversation eut lieu entre ce juge et moi, et elle se termina par la décision prise par lui de faire déterrer le cadavre de l'enfant assassiné.

Dominé par la certitude de l'innocence de mes parents, je tombai à genoux et je priai Dieu qu'un miracle s'accomplît, que ce cadavre parlât et déclarât leur innocence.

Ma prière fut exaucée, le mort se releva et raconta l'assassinat tel qu'il s'était passé. Mais le mort *ne ressuscita pas*. Après avoir parlé, le cadavre retomba à terre et ne se releva plus.

Je me suis plus tard expliqué ces phénomènes que je ne compris pas d'abord et que j'attribuai à un « *miracle* » permis et ordonné par Dieu pour sauver mes parents.

Ceux-ci, délivrés, rentrèrent dans leur maison où je passai avec eux une partie de la journée ; puis je disparus et je m'é-

veillai à Padoue où toutes ces circonstances restèrent gravées dans mon esprit comme un rêve.

Je n'osais leur attribuer d'autre caractère, lorsque, un mois environ après ce long sommeil, je reçus de mes parents une missive m'annonçant mon étrange visite au milieu d'eux, et me demandant si c'était bien moi qui leur avais *si miraculeusement* rendu la liberté. ANTOINE DE PADOUE.

D. — En commençant le récit que vous venez de faire, vous avez dit : « Tout à coup, j'entendis *une voix* qui me dit : « Ta famille court un grand danger, il faut aller la secourir, » étiez-vous médium auditif?

R. — Oui ; j'avais plusieurs fois entendu de ces voix mystérieuses dont je ne m'expliquais pas bien la nature, mais que, *par une intuition profonde*, je prenais toujours pour celle de mon ange gardien ; je ne me suis rendu qu'après ma mort un compte exact de ce phénomène de médiumnité auditive.

D. — Comment eut lieu votre apparition auprès de vos parents ?

R.— Mon Esprit, le *moi* individuel et spirituel, se dégagea du corps lourdement accablé par un sommeil de plomb, et je me trouvai transporté auprès de mes parents comme nous nous transportons en rêve auprès de ceux dont les sympathies nous attirent.

Lorsque je visitai mes parents dans la prison, je ne leur apparus pas tout d'abord ; je lisais dans leurs pensées et ce ne fut que peu à peu que mon Esprit, condensant les fluides périspritaux dont il était environné, parvint à se faire voir à leurs yeux étonnés ; alors seulement ils s'aperçurent de ma présence à laquelle ils étaient bien loin de s'attendre. Mon ange gardien et d'autres Esprits m'aidèrent dans cette opération.

D. — Cette apparition auprès d'eux fut-elle visible seulement ou, à la fois, visible et tangible?

R. — Seulement visible; leur trouble fut si grand qu'ils ne songèrent pas à me toucher.

Après les avoir consolés par ma présence et par ma voix, je traversai sans rencontrer d'obstacles les portes et les murs, et me rendis chez le juge; c'est là seulement et après la longue discussion qui eut lieu entre lui et moi, que je devins réellement tangible et que mon périsprit eut toutes les apparences d'un corps réel.

D. — Mais vos parents, étaient-ils médiums auditifs?

R. — Non, mais, de même que j'avais pu leur apparaître, je pus prononcer des paroles qui frappèrent leurs oreilles. Toute personne présente m'aurait vu et entendu.

D. — Etaient-ils médiums voyants?

R. — Pas plus médiums voyants que médiums auditifs; j'étais visible pour tout le monde. Je vous l'ai dit : j'avais pu condenser les fluides qui m'environnaient de manière à donner à mon périsprit toutes les apparences d'un corps réel; il ne lui manquait que la tangibilité qu'il ne me fut possible d'opérer que chez le juge.

D. — Vous venez de nous dire, il n'y a qu'un instant, que votre apparition chez le juge fut visible et tangible et que vous eûtes une longue conversation avec lui; cette conversation eut-elle lieu de votre part à l'aide de médiumnité auditive chez le juge, ou bien à l'aide de la parole humaine articulée par vous, et ainsi, réciproquement échangée?

R. — Par la parole humaine articulée; le juge crut que j'étais réellement un homme avec son corps matériel et jouissant de toutes ses facultés matérielles.

D. — Dans le récit que vous avez bien voulu nous faire du phénomène, vous nous avez parlé de l'aspect troublé

du juge lors de votre apparition chez lui ; quelle était, de sa part, la cause de ce trouble ?

R. — Le juge me savait à Padoue et s'étonnait bien fort de me voir et de m'entendre chez lui où j'étais entré sans qu'on eût eu besoin de m'annoncer et de m'ouvrir les portes.

D. — En présence de ce que vous nous avez dit dans le récit du fait, relativement au cadavre, comment et par quels moyens ce cadavre fût-il levé et pût-il, paraissant à l'état de « résurrection, » parler au juge ?

R. — A ma prière ardente, qui n'était autre qu'une évocation partie du fond du cœur, je vis apparaître autour de moi une multitude d'Esprits qui tenaient par la main un autre Esprit comme eux, mais honteux et confus. Après avoir opéré sur lui ce que vous nommez aujourd'hui : des passes fluidiques, ils le firent *en quelque sorte*, rentrer dans le cadavre inanimé ; puis, continuant leurs passes sur ce cadavre, celui-ci se leva et l'Esprit, se servant de ses organes rendus en apparence à une vie momentanée, par l'action fluidique, fit lever le cadavre, le fit marcher, et parla par sa bouche.

Cette opération fut très rapide et je ne m'en suis rendu compte qu'après ma mort, alors qu'Esprit entièrement dégagé de la matière, j'ai voulu approfondir tous ces mystères... Sur le moment, tout à fait ignorant des lois qui régissent ces étranges phénomènes, j'attribuai tout ce qui arrivait à un « *miracle spécial* » que Dieu faisait, par l'intermédiaire de ces Esprits, que je croyais des anges, pour sauver mes parents.

Dans le cas actuel, l'Esprit s'est servi du cadavre comme instrument, il l'a animé un instant comme il aurait pu animer le corps d'un médium, le faire marcher, le faire parler, etc. Vous me direz peut-être que le cadavre ne possédait plus, puisqu'il était presque en dissolution, les fluides média-

nimiques nécessaires, et qu'ainsi la manifestation était impossible. C'est vrai, mais il les puisait dans mon propre corps toujours relié à mon corps fluidique ou périsprit condensé, par un cordon également fluidique qui servait de conducteur. L'Esprit n'a pas plus rendu à la vie le cadavre que vos Esprits frappeurs ne donnent la vie aux meubles qu'ils remuent ou dont ils se servent pour frapper, et, quant à la parole, il s'est servi de la bouche et de la langue du cadavre, comme les Esprits se servent d'un instrument quelconque capable de produire des sons, lorsqu'ils veulent se manifester de cette manière.

D. — Par une action simultanée le cadavre aurait pu être rendu invisible par les Esprits et dérobé à la vue humaine, et au même instant, l'Esprit de la victime aurait pu devenir visible et tangible comme vous, parler au juge comme vous, par la parole humaine articulée, puis disparaître et s'effacer, le cadavre redevenu visible et debout tombant à l'instant même de la dernière parole prononcée par l'Esprit ?

R. — Les choses auraient bien pu se passer ainsi que vous le dites, mais la réalité n'aurait pas été aussi apparente et, lorsque, les fluides ayant disparu, on aurait revu le cadavre immobile, on aurait peut-être douté ; tandis que la manifestation telle qu'elle a eu lieu, a duré d'abord assez longtemps pour qu'il ne fut pas possible de douter, et puis, le cadavre étant bien le même et portant, non-seulement les traces de ses blessures, mais aussi celles de sa décomposition, l'effet produit par les paroles prononcées par lui fut de beaucoup plus grand.

Du reste, la manifestation a eu lieu ainsi parce que Dieu voulait produire une grande sensation ; et le juge atterré, ne pouvant nier le témoignage de ses propres yeux et de ses propres oreilles, ne put hésiter un instant, et mit mes parents en liberté.

D. — Ces expressions, en parlant du cadavre, et reçues par l'inspiration médianimique : « *animé, rendu en apparence à la vie,* » ont-elles exactement exprimé votre pensée?

R. — Ma pensée a été aussi bien rendue que possible. La manifestation a eu lieu par le moyen des fluides puisés dans mon propre corps et, je le répète, l'Esprit a *animé* ou *paru animer* un instant le cadavre, comme il aurait pu le faire d'un objet quelconque.

D. — D'après les récits historiques de l'antiquité, récits qui nous ont été transmis par les historiens les plus graves et les plus accrédités, des faits spirites analogues se sont produits et sont remis de nos jours en lumière, relativement à des statues qui « marchaient et parlaient. » Devons-nous voir aussi dans ces faits l'action des Esprits et comment se servaient-ils ainsi de ces statues?

R. — Oui ; et comme aujourd'hui ils se servent de meubles ou autres instruments.

D. — Comment l'Esprit put-il produire par une action fluidique, le mouvement des lèvres, de la langue, etc., pour ce cadavre presque en dissolution?

R. — Il se servit, pour cela, des fluides empruntés à mon corps et combinés avec les fluides, non-seulement de l'Esprit de l'enfant, mais encore des autres Esprits qui l'aidèrent et que je prenais pour des anges (1). Ce sont ces derniers qui jouèrent le plus grand rôle dans cette manifestation; l'Esprit de l'enfant était plutôt passif qu'actif, il servait en quelque sorte de point de contact, de guide conducteur sur lequel se ramassaient et se combinaient tous les fluides qu'il distribuait ensuite lui-même, par une action inconsciente, aux diverses parties de son corps.

(1) Voir, dernier numéro, page 179, l'explication donnée par saint Alphonse de Liguori au sujet de l'articulation de la parole. A. B.



D. — Comment et à l'aide de quels moyens et de quel concours le cadavre fut-il levé et tenu debout?

R. — Toujours par la même action fluidique qui agissait sur lui comme elle agit sur un corps matériel quelconque — une table, par exemple — le soulève, et même quelquefois le maintient dans l'espace sans aucun point d'appui. La manifestation qui eut lieu a beaucoup de rapport avec l'enlèvement de votre médium Home au-dessus des personnes qui l'environnent.

D. — Vous nous avez dit plus haut (page 198) que l'Esprit de l'enfant victime du meurtre, étant amené par une multitude d'Esprits, était *tout honteux* et confus. Pourquoi?

R. — Il était encore plongé dans ce que vous appelez *le trouble*, et ne se rendait nullement compte de ce qui se passait; il ne se croyait pas encore mort et était étonné de voir tous ces Esprits qui l'environnaient et lui ordonnaient de faire ce qu'il n'aurait peut-être pas voulu, ou dont il ne comprenait pas la nécessité.

D. — A votre retour chez vos parents fûtes-vous encore visible et tangible comme chez le juge?

R. — Je restai d'abord tangible comme pendant la scène de chez le juge, puis, lorsque le moment de me retirer fut venu, mon périsprit reprit peu à peu et par gradations sa forme et sa densité ordinaires, et je disparus tout à coup comme une ombre, ce qui les frappa d'étonnement et leur fit enfin remarquer l'étrangeté de ma présence. C'est pour cela qu'ils m'écrivirent à Padoue, me faisant une relation de ce qui s'était passé et me demandant si j'en avais connaissance. C'est ainsi que le fait fut divulgué et que, plus tard, on le regarda partout comme un grand « *miracle* » dû à l'intervention des messagers de Dieu.

D. — Echangeâtes-vous avec vos parents une conversation par la parole humaine articulée?

R. — Nous parlâmes principalement de l'évènement qui venait de s'accomplir ; je prononçai des paroles humainement articulées jusqu'au moment où le périsprit, privé des fluides nécessaires qui s'étaient peu à peu épuisés, reprit sa forme fluidique et perdit peu à peu sa tangibilité et ses autres propriétés matérielles. C'est alors que je disparus.

D. — Quelle fut la durée de la tangibilité?

R. — J'arrivai dans la prison le matin vers sept ou huit heures; la tangibilité et toutes les autres propriétés matérielles eurent lieu chez le juge vers midi et se continuèrent jusque vers le soleil couché, c'est-à-dire entre six et sept heures du soir. Alors commença la dispersion des fluides qui se termina par ma rentrée dans mon corps à Padoue. La tangibilité et les autres propriétés matérielles de mon périsprit durèrent donc environ six heures.

D. — Vous nous avez dit que vous eûtes avec le juge et chez lui, une longue conversation par la parole humaine articulée. Comment et à l'aide de quels moyens l'Esprit visible et tangible peut-il produire ce phénomène spirite?

R. — Il faut d'abord qu'il puisse puiser dans un corps humain les fluides médianimiques qui lui sont nécessaires pour produire ce remarquable phénomène, car l'Esprit seul, par lui-même, ne peut se rendre visible ; ses fluides périspritaux ne sauraient se rendre visibles à vos organes matériels s'ils ne s'imprégnaient de la matière dont sont imprégnés à leur tour les fluides médianimiques que possèdent certains sujets.

Il faut ensuite pour ces phénomènes, d'abord la volonté de Dieu sans lequel rien ne saurait se produire; ensuite aussi, le concours des Esprits supérieurs qui, chargés de ce soin par le Tout-Puissant, dirigent les efforts de l'Esprit qui veut se manifester de cette manière, et l'aident de tout leur pouvoir.

Si ces phénomènes sont si rares, c'est que bien peu de sujets incarnés possèdent à un degré assez développé les fluides médianimiques nécessaires ; mais avant peu, ils deviendront moins rares, car nous savons qu'il faudra frapper de grands coups pour faire abaisser l'orgueil des sages de votre monde et leur faire courber le front devant la folie de ceux qu'ils appellent des fous.

D. — Comment fut opéré par vous l'emprunt de fluides humains ?

R. — Je les puisai dans mon propre corps qui les possédait, sans que j'en eusse conscience, à un remarquable degré.

D. — Le fait qui s'est produit pour vous et dans l'intérêt de vos parents, est un fait à la fois *exceptionnel* et *très rare* : était-ce, pour eux, une épreuve qui ne devait pas aller jusqu'à la mort, par suite d'une fausse accusation ?

R. — C'était, d'abord, une épreuve pour mes parents ; c'était aussi une épreuve pour moi qui, après ce phénomène remarquable, partout cité comme un « *miracle*, » étais exposé à m'en enorgueillir et, par là, à en perdre tous les fruits. Mais c'était aussi, et surtout, une manifestation puissante dont Dieu se servit pour frapper les cœurs des incarnés de l'époque, et les ramener à la foi en sa puissance et à la crainte de sa justice. Car, hélas ! il en était de mon temps comme du vôtre : l'incrédulité et l'indifférentisme religieux régnaient au fond des cœurs, et les hommes ne pensaient à leur Dieu que lorsque leur pensée y était forcément ramenée par quelque événement remarquable.

C'était encore, et notez bien que, là peut-être, se trouve la plus puissante cause de ce phénomène, pour affirmer d'une manière irrécusable l'existence de l'âme, son individualité, ses manifestations et ses propriétés matérielles ; et le phénomène dont nous nous sommes tant entretenus ce soir a pu servir de jalon dans cette longue histoire des manifestations

de l'âme dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et qu'aujourd'hui seulement on s'occupe sérieusement d'étudier avec l'ardent désir d'en déduire les véritables conséquences.

Ainsi tout, dans les mains de l'Etre suprême, a une multitude de buts dont on méconnaît très souvent l'importance, mais qui, tôt ou tard, éclatent et répandent partout une grande lumière.

D. — D'après les données de la science spirite on doit qualifier ce phénomène de bi-corporéité avec apparition, d'abord visible, puis visible et tangible, et articulation de la parole humaine ?

R. — Vous pouvez le qualifier ainsi ; car ce phénomène fut multiple. Tous les divers moyens de manifestation des âmes furent en quelque sorte réunis dans cette circonstance extraordinaire, et on ne doit cette réunion de phénomènes — après la volonté de Dieu — qu'à l'abondante quantité de fluides dont mon corps était doué et à l'assistance des nombreux Esprits qui y jouèrent le plus important rôle.

D. — Vénéré et bien-aimé frère, nous vous remercions d'avoir bien voulu venir vous communiquer à nous et nous donner les explications appelées à éclairer les hommes sur les circonstances, les moyens, les motifs et le but de cette manifestation puissante qui fut prise pour un *miracle,* alors qu'au contraire elle n'eut lieu et ne s'accomplit comme toutes les manifestations spirites, tous les phénomènes dans l'ordre physique, moral et intellectuel, que selon des lois naturelles immuables que Dieu a établies de toute éternité. Daignez nous accorder votre protection et votre concours dans nos travaux.

R. — Vous le savez, d'immenses cohortes d'Esprits parmi lesquels beaucoup ont déjà habité la terre, y sont aujourd'hui descendus pour travailler à sa régénération et pour y préparer les voies à l'ère nouvelle, à l'ère spirituelle et de

solidarité fraternelle par la charité, qui va bientôt commencer. J'ai le bonheur de faire partie de ces Esprits, aussi est-ce non-seulement un plaisir, mais un devoir pour moi de répondre à votre appel et de contribuer dans la mesure de mes forces à défricher les terrains que nous sommes tous ensemble appelés à préparer pour la semence bénie qui sera bientôt déposée dans leur sein.

Je suis heureux de voir vos dispositions et l'étude sérieuse et approfondie que vous faites de tout ce qui se rattache aux questions spirituelles. C'est là notre devoir à tous : travaillons, incarnés et errants, travaillons à notre tâche, et Dieu qui veille sur nous, saura, lorsque la journée sera achevée, rendre à chacun selon le travail qu'il aura fait.

Travaillez, priez et agissez selon la loi de Dieu, et Dieu bénira vos travaux et les fera fructifier.

ANTOINE DE PADOUE.

**Pour copie conforme :**

AUG. BEZ.

---

## POLÉMIQUE SPIRITE

Un des signes caractéristiques du temps c'est la guerre acharnée que, de toutes parts, les savants matérialistes et les religieux démonistes, font aux idées spirites. Il n'est pas un journal un peu répandu, il n'est pas une publication sérieuse, non-seulement en France mais dans toute l'Europe, qui n'ait ainsi contribué à répandre le spiritisme et à faire pour lui une publicité que ses adeptes n'auraient pu lui procurer. Il est à remarquer aussi que, si les journaux se montrent toujours disposés à l'attaque, ils ne laissent pas de bonne grâce

la défense envahir leurs colonnes. Cette tactique dont la délicatesse est appréciée à sa juste valeur par les hommes impartiaux n'est pas, heureusement, suivie par toutes les publications et il en est qui ne rougissent pas d'accepter les réponses. Remercions-les et faisons des vœux pour que leur exemple trouve beaucoup d'imitateurs.

Le *Monitor del circolo Bonamici*, de Naples, est au nombre de ces journaux impartiaux que nous ne saurions trop citer à leurs confrères. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant la traduction de l'article suivant tiré de son 36me numéro : A. B.

Réponse à un article du signor Toby, intitulé : *Le Spiritisme en musique*, reproduit dans le n° 34 du *Moniteur du cercle artistique musical Bonamici :*

Vouloir nier la possibilité d'un fait par la seule raison que ce fait ne s'est pas passé sous nos yeux, ou bien parce que nous ne trouvons pas la raison qui l'explique, est une absurdité ; c'est vouloir se rendre supérieur à Dieu même, parce que Dieu qui a créé l'univers peut, seul, connaître d'une manière parfaite les lois qui le gouvernent, et que la nature ne nous a pas dit son dernier mot.

C'est dans cette erreur qu'est tombé le signor Toby qui, faute d'avoir vu une des caisses d'orangers de la grande allée des Tuileries, mise en mouvement par le moyen du magnétisme, accuse de folie ceux qui ont porté leurs études sur le magnétisme animal et sur le spiritisme. J'écris cet article dans le seul but de démontrer que le fait de la romance de Henri III relevée et écrite par l'Esprit de Balthazarini, musicien favori de ce roi, au signor Bach, peut être vrai et subsister sous le rapport des lois physiques.

La philosophie seule peut venir en aide lorsqu'on ne veut pas croire les faits cités par des personnes notables et je me

servirai d'elle plus que des faits pour raisonner ma thèse. En premier lieu voyons s'il y a des Esprits et où ils sont. Nous n'entendons pas nous adresser aux matérialistes qui nient l'existence d'une âme qui survive à la mort du corps ; quelque démonstration qu'on leur fasse, ils la rejettent à votre visage parce qu'ils nient le principe duquel je suis forcé de partir.

Admettons que chacun de nous ait une âme qui survive au corps, d'où il faut admettre aussi que sa nature est différente de celle du corps, qu'elle a de plus la conscience d'elle-même et qu'il faut lui attribuer la joie et la souffrance, autrement elle serait un être inerte et il nous serait égal d'en avoir une ou de n'en pas avoir.

Une fois que ces principes sont tenus pour indéniables, il faut reconnaître que cette âme, après la mort du corps, doit aller dans un autre lieu. De plus, nous croyons qu'elle va dans un lieu appelé ciel ou dans un autre appelé enfer, selon qu'elle a mérité peine ou récompense.

Communément on croit que le ciel est en haut et l'enfer en bas, mais aujourd'hui que la géographie, la géologie et l'astronomie ont démontré que notre planète que nous appelons monde n'est qu'un des mondes épars dans l'univers par millions, et que, par la loi de rotation, ceux qui se trouvent maintenant en haut se trouvent ensuite en bas et *vice-versâ,* est-il quelque chose de haut et de bas dans l'univers ?

De plus est-il quelque chose qui fasse croire avec certitude que notre globe seul soit peuplé d'êtres raisonnables quand il n'est qu'un grain de sable auprès des autres astres ?

Si donc on ne peut admettre ni haut ni bas dans l'univers, les autres astres peuvent donner leur contingent d'âmes ; celles-ci après la mort du corps devant aller dans un autre lieu, ce lieu ne peut être que l'espace immense qui nous entoure. La raison démontre avec la philosophie que les

peines et les plaisirs sont dans les âmes elles-mêmes, que leur sort est subordonné à leur état moral, que la réunion des âmes sympathiques et bonnes est un surcroît de félicité, qu'elles voient et pénètrent les choses selon leur degré de pureté.

Or, ces âmes qui peuplent l'espace sont précisément les Esprits et il serait absurde de nier les Esprits quand on admet les âmes parce que celles-ci ne sont autres que ceux-là.

Figurons-nous un peu l'Esprit en union avec le corps, pour démontrer que ces Esprits peuvent être en communication avec un autre qui n'est pas encore dépouillé de la matière. L'Esprit est l'être principal parce qu'il est l'être pensant et survivant ; le corps est un accessoire et une machine qui se meut d'après les impulsions de l'Esprit. Outre cette enveloppe qui s'appelle le corps, l'Esprit en a une autre demi-matérielle qui s'appelle périsprit et qui, toute invisible qu'elle est à nos yeux pendant la vie, ne laisse pas d'avoir quelques propriétés de la matière.

L'Esprit n'est donc qu'un être limité et circonscrit, mais invisible et impalpable.

Pourquoi ne peut-il agir sur la matière ? Ne savons-nous pas que l'électricité, quoique invisible, agit avec une grande force sur les matières organiques et inorganiques ?

Pourquoi donc l'Esprit étant séparé de la matière et encore plus invisible que l'électricité ne peut-il agir sur la matière animale ? Si l'homme n'est qu'un Esprit emprisonné dans un corps, pourquoi l'Esprit, devenu libre, ne peut-il communiquer avec un Esprit emprisonné ? Admettant la survivance de l'âme pourquoi ne pas admettre la survivance des affections et des sympathies ? Si cette survivance des affections ne se peut nier, il n'y a rien d'étrange à ce qu'un Esprit, après la mort du corps, désire se communiquer avec un autre qui n'est pas encore dépouillé de son enveloppe

corporelle et se serve de ce dernier pour manifester ses pensées, comme nous nous servons de l'électricité pour former un aimant dans une masse de fer.

Allan Kardec propose aux adversaires du spiritisme les questions suivantes demeurées sans solution jusqu'à ce jour :

1° L'être qui pense en nous durant notre vie ne peut-il penser après la mort?

2° S'il pense ne peut-il plus porter sa pensée sur ceux qu'il a aimés?

3° S'il pense à ceux qu'il a aimés, ne peut-il plus communiquer avec eux?

4° L'Esprit pouvant être partout ne peut-il être près de nous?

5° S'il est près de nous ne peut-il communiquer avec nous?

6° Ne peut-il, au moyen de son enveloppe fluidique, agir sur la matière inerte?

7° S'il peut agir sur la matière inerte ne peut-il agir sur un être animé?

8° S'il peut agir sur un être animé ne peut-il diriger sa main pour la faire écrire?

9° S'il peut la faire écrire ne peut-il répondre à ses questions et lui transmettre ses pensées?

Ce sont ces mêmes questions que je propose à résoudre au signor Toby qui traite de songe creux ceux qui croient au spiritisme. S'il répond victorieusement je lui céderai les armes et je dirai avec lui que le spiritisme est une fable bonne pour amuser les enfants.

Mais dire : « Je ne le crois pas, et parce que je ne crois pas, cela ne peut pas être vrai quoique cela soit affirmé par des hommes notables et incapables de tromper le public avec des fables, » c'est parler d'une manière illogique et digne seu-

lement de ceux qui, ignorant ce qu'ils sont, croient retenir toute la science humaine.

Mais il est temps de mettre sur le tapis une autre question.

Qu'est-ce qu'un songe ? Les physiologistes ont dit que c'était l'effet de l'imagination. J'admets cette théorie mais cependant jusqu'à un certain point. Que l'Esprit impressionné fortement dans l'état de veille du corps, de certaines choses, puisse s'en souvenir dans l'état de sommeil et voir les choses mêmes, c'est régulier ; mais que l'Esprit puisse voir pendant le sommeil ce qu'il n'a jamais vu dans l'état de veille, cela ne se peut expliquer qu'au moyen du spiritisme. Or, des faits semblables arrivent innombrables chaque jour ; on pourrait en citer mille exemples. Mais je me borne à en rapporter un seul arrivé à un de nos amis digne de toute croyance :

Le signor C... était devenu amoureux d'une jeune demoiselle qui fut obligée de partir pour affaires de famille. Une nuit, le signor C... vit en songe le lac de Côme, et son amante qui se débattait blessée dans les eaux de ce lac ; dans la matinée suivante il écrivit le récit de son rêve à celle qu'il aimait ; or, dans le même temps il reçut une lettre de la mère de cette dernière qui annonçait le malheur de sa fille atteinte d'une blessure dans le lac de Côme.

Or il faut savoir d'abord que le signor C... n'avait jamais vu ce lac et que, dans le tour de l'Italie qu'il fit plus tard, il le trouva tel qu'il l'avait vu en songe. Ce fait et mille autres du même genre ne se peuvent expliquer si l'on n'admet pas que l'âme, pendant que le corps se repose dans le sommeil, peut se transporter ailleurs ; et, si elle peut aller vers une personne ou dans un lieu éloigné, pourquoi une autre âme ne pourrait-elle se transporter près de nous ?

Je ne veux pas entrer dans la question de savoir si le fait

raconté sur Bach est faux, puisque j'ai admis que certaines fois on fait servir le principe d'une science, pour faire illusion au public et tirer parti de sa fascination ; je suis aussi de l'avis du signor Toby que les Esprits ne sont pas toujours à la disposition de ceux qui les évoquent surtout quand on a la pensée de les évoquer pour les faire servir de divertissement ou par une raison frivole, puisqu'ils ne peuvent communiquer avec nous s'ils n'en ont la permission de Celui qui régit l'univers ; mais en cela il n'est rien qui empèche que le fait en question ne puisse être vrai.

Quelle merveille y a-t-il d'après ce principe que l'âme du musicien favori de Henri III, aimant sa romance, ait voulu la révéler à un autre par sympathie pour lui, qu'il ait choisi le signor Bach et se soit servi de sa main pour l'écrire, sans que ce dernier en ait eu conscience et se soit souvenu de ce qu'il avait fait durant son sommeil ? Je me suis servi de ces seuls principes pour expliquer que le fait peut exister et qu'il n'est pas nécessairement une invention de quelque bel esprit, pour attirer l'argent de ceux qui aiment la nouveauté. J'aurais pu démontrer comment les Esprits peuvent par eux-mêmes écrire sans avoir besoin d'une tierce personne, mais cela serait plus long que ne le comporterait un article écrit pour un journal ; je me suis contenté d'expliquer le fait d'une manière plus claire.

Encore une réflexion et je termine cet article. Je ne crois pas qu'il y ait dans le monde une personne imbécile (qu'on me pardonne l'expression) à ce point qu'ayant fait un travail digne d'un grand génie, elle veuille le livrer à la publicité sous un autre nom que le sien propre. Quiconque le désire peut, en déboursant 2 livres italiennes et en écrivant à la direction de la *Revue spirite* de Paris, se procurer des fragments de sonate dictés par l'esprit de Mozart à M. Brion d'Orgeval.

Le style de Mozart est connu de tous ceux qui se sont sérieusement voués à l'étude de la musique, et chacun peut comparer ces fragments de sonate avec toutes les autres du même auteur qui sont connues de tout le monde, et examiner quelle analogie de style il y a entre eux et elles.

Que M. Brion d'Orgeval, étant parvenu dans l'art musical à un degré de talent qui lui permette d'imiter parfaitement Mozart, ait voulu imprimer sa composition sous le nom de ce grand maître, je ne le sais pas ; mais, quant à moi, je ne crois pas qu'on puisse arriver à un tel degré de niaiserie !!

FRANCESCO GRAUS.

(Traduit de l'Italien par M. Roselli-Mollet. — Extrait du *Monitor del circolo Bonamici*, n° 36.)

---

## VARIÉTÉS

—

Sur la fin de l'année 1746, on entendit comme des soupirs qui partaient d'un coin de l'imprimerie du sieur Lahart, un des conseillers de la ville de Constance. Les ouvriers de l'imprimerie n'en firent que rire au commencement ; mais l'année suivante 1747, dans les premiers jours de janvier, on entendit plus de bruit qu'auparavant. On frappait rudement contre la muraille, vers le même coin où l'on avait d'abord entendu quelques soupirs ; on en vint même jusqu'à donner des soufflets aux imprimeurs, et à jeter leurs chapeaux par terre. Ils eurent recours aux capucins, qui vinrent avec les livres propres à exorciser l'Esprit. L'exorcisme achevé, ils s'en retournèrent, et le bruit cessa pendant trois jours.

Au bout de ce terme, le bruit recommença plus fort qu'auparavant : l'Esprit jeta les caractères de l'imprimerie contre les fenêtres. On fit venir de dehors un exorciste fameux, qui exorcisa l'Esprit pendant huit jours. Un jour l'Esprit donna un soufflet à un jeune ouvrier, et on vit de nouveau les caractères de l'imprimerie jetés contre les vitres. L'exorciste étranger n'ayant pu rien faire par ses exorcismes, s'en retourna chez lui.

L'Esprit continua son manége, donnant des soufflets aux uns, jetant des pierres et d'autres choses aux autres ; en sorte que les compositeurs furent obligés d'abandonner ce coin d'imprimerie. Ils se rangèrent au milieu de la chambre, et n'y furent pas plus en repos.

On fit donc venir d'autres exorcistes, dont l'un avait une particule de la vraie Croix qu'il mit sur la table. L'Esprit ne laissa pas d'inquiéter comme à l'ordinaire les ouvriers de l'imprimerie, et de souffleter si violemment le frère capucin qui accompagnait l'exorciste, qu'ils furent tous deux contraints de se retirer dans leur couvent. Il en vint d'autres qui, ayant mêlé beaucoup de sable et de cendre dans un seau d'eau, bénirent l'eau, et la jetèrent, par aspersion, dans toute l'imprimerie. Ils répandirent aussi le sable et la cendre sur le pavé, et s'étant munis d'épées, tous les assistants commencèrent à frapper en l'air, à droite et à gauche, par toute la chambre, pour voir s'ils ne pourraient atteindre le revenant, et pour remarquer s'il laisserait quelque vestige de ses pieds sur le sable ou sur la cendre qui couvrait le pavé. On s'aperçut enfin qu'il était guindé sur le haut du fourneau, et on y remarqua sur les angles des vestiges de ses pieds et de ses mains, imprimés sur la cendre et sur le sable béni.

On vint à bout de le dénicher de là, et bientôt on s'aperçut qu'il s'était glissé sous la table, et avait laissé sur le pavé

des marques de ses pieds et de ses mains. La grande poussière qui s'était élevée parmi tous ces mouvements dans la boutique, fit que chacun se dispersa, et qu'on cessa de le poursuivre. Mais le principal exorciste ayant arraché un ais de l'angle où le bruit s'était d'abord fait entendre, trouva, dans un trou de la muraille, des plumes, trois os enveloppés dans un linge sale, des pièces de verre et une aiguille de tête. Il bénit un feu qu'on alluma, et y fit jeter tout cela. Mais ce religieux était à peine rentré dans son couvent, qu'un ouvrier de l'imprimerie vint lui dire que l'aiguille de tête s'était d'elle-même tirée des flammes jusqu'à trois fois, et qu'un ouvrier qui tenait une pincette et qui remettait cette aiguille au feu, fut violemment frappé sur la joue. Les restes de ce qu'on avait trouvé ayant été transportés au couvent des capucins, y furent brûlés sans aucune résistance; mais l'ouvrier qui les avait apportés, vit une femme toute nue dans la place publique, et on ouït depuis ce jour-là et les jours suivants, comme de grands gémissements dans la place de Constance.

Quelques jours après, les infestations recommencèrent dans la maison de l'imprimeur; le revenant donnant des soufflets, jetant des pierres, et molestant les domestiques en diverses manières. Le sieur Lahart, maître de la maison, reçut une blessure considérable à la tête : deux ouvriers qui étaient couchés dans le même lit, furent renversés par terre; de manière que la maison fut entièrement abandonnée pendant la nuit. Un jour de dimanche, une servante emportant quelques linges de la maison, fut attaquée à coups de pierres. Une autre fois, deux ouvriers furent jetés à bas d'une échelle.

*(Le Livre des Prodiges.)*

## BIBLIOGRAPHIE

Nous avons lu avec un grand plaisir : *La Gazette du Midi devant le spiritisme, à propos des frères Davenport, étude philosophique* (1), que M. Ernest Altony vient de publier à Marseille.

C'est à la fois un récit piquant et instructif de faits spirites remarquables obtenus au sujet de la polémique engagée entre quelques spirites de Marseille et la *Gazette du Midi*, au sujet de l'appréciation faite par cette dernière des séances données à Paris par les frères Davenport. C'est surtout, une œuvre charitable, puisque le produit est destiné à contribuer au soulagement de bien grandes misères.

A ce double titre, nous recommandons vivement cette brochure à nos lecteurs.

Auguste Bez.

---

### COMMUNICAZIONI SPIRITICHE DIALOGATE
### *Extraites du journal de Casal-Monferrato*
### **La Concordia**

Casale, Eustache Massei, éditeur; 1865

Les lecteurs de l'*Union* ont déjà vu dans le n° 14 que M. Joseph Demarchi, directeur de la *Concorde* avait pris la louable résolution de publier dans son journal une série de communications philosophiques obtenues d'un Esprit qui signe Descartes. L'éditeur Massei, pensant avec raison qu'il serait difficile de rassembler ces documents épars dans un grand nombre de numéros et publiés à de longs intervalles, veut conserver les planches qui ont servi à la composition du

(1) Une brochure grand in-8°. Prix : 1 fr.; par la poste : 1 fr. 20; au profit des familles des victimes du choléra ; à Marseille, chez Mengelle, libraire-éditeur, rue Longue-des-Capucins, 32 *bis*. — A Bordeaux, aux bureaux de l'*Union spirite*.

journal, et publier, par fascicules, les dictées des Esprits. Le premier numéro a déjà paru au commencement de septembre.

L'ouvrage sera émis par cahiers de 16 pages grand in-8°, à deux colonnes, au prix de 30 centimes le cahier, franc de port. Tous les douze numéros il y aura une table de matières et une table analytique.

Beaucoup de communications ont été obtenues en français.

C. GUÉRIN.

---

Depuis quelque temps déjà, nous ne recevons plus le SPIRITUAL MAGAZINE, ni le BANNER OF LIGHT. Nous ne savons à quoi attribuer cette suspension que nous regrettons d'autant plus vivement que la réception de ces journaux était un nouveau lien qui nous attachait à nos frères d'outre-mer. En outre, la doctrine spirite enseignée en France diffère en quelques points de celle suivie en Angleterre et aux Etats-Unis; or, nous ne pouvons arriver à l'unité doctrinale que par un échange d'idées et de raisonnements. C'est surtout à ce dernier point de vue que nous désirerions l'échange cordial des divers organes spirites et spiritualistes qui se publient sur l'ancien et le nouveau continent.

Le dernier numéro de la PSYCHÉ, de Zittau (Saxe), ne nous est pas parvenu non plus.

---

# AVIS

*M. Ledoyen ayant quitté la librairie, notre dépôt à Paris se trouve maintenant chez* M. FRÉDÉRIC HENRI, *libraire-éditeur,* 12, *galerie d'Orléans, au Palais-Royal.*

---

ERRATUM. — Dernier numéro, page 190, après le titre : *La Mort, ode par un mort,* lire : *Dédiée à l'académie des Jeux Floraux,* ligne omise, et sans laquelle la première strophe a besoin d'explications.

---

Bordeaux. — Imprimerie CHAYNES et MALICHECQ, c. d'Aquit., 57.

## OUVRAGES DIVERS SUR LE SPIRITISME (1)

*Histoire de Jeanne Darc*, dictée par elle-même à Mlle Ermance Dufaux, alors âgée de 14 ans. Grand in 18. Prix : 3 fr.; *franco*, 3 fr. 50 c.

*Fables et poésies diverses*, par un Esprit frappeur. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.; *franco*, 2 fr. 50 c.

*Réflexions sur le spiritisme, les spirites et leurs contradicteurs*, par J. Chapelot. Prix . 50 centimes; par la poste, 60 centimes.

*Appel des vivants aux Esprits des morts*, par E. Edoux. Prix · 1 fr.; par la poste, 1 fr. 10 c. — Lyon, bureau de la *Vérité*, 48, rue de la Charité.

*Sermons du R. P. Letierce*, réfutés par un spirite de Metz. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 10 c.

*Réponse aux sermons du P. Nicomède*, par J. Guérin. Prix : 50 centimes; par la poste, 60 centimes.

*Les Miracles de nos jours*, par Auguste Bez. Prix : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 20.

*L'Education maternelle*, par Mme Collignon. Prix : 50 centimes; par la poste, 60 centimes.

*Révélations sur ma vie surnaturelle* (3e édition), par D. D. Home. 1 fort vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 c.

*La guerre au Diable et à l'Enfer*, par Jean de la Veuze. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 10 c.

*Comment et pourquoi je suis devenu spirite?* par J.-B. Borreau. Prix : 2 francs.

*Lettre d'un vieux spirite à un jeune avocat*, par J.-B. Borreau. Prix : 50 centimes.

*Almanach spirite pour* 1865, 50 centimes; par la poste, 60 centimes.

*Désarroi de l'empire de Satan*, par A.-L. Salgues. Prix : 1 fr.

*La pluralité des existences de l'âme*, par André Pezzani. 1 fort vol. Prix : 3 fr. 50 c.

*Entretiens familiers sur le spiritisme*, par Mme Emilie Collignon. Brochure in-8°. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 20. — Bordeaux, aux bureaux de l'imprimerie A. Lefraise, 56, rue Sainte-Catherine.

*Les Ombres*, méditations philosophiques, par Hilaire. Prix : 2 fr.

---

## PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

*La Revue spirite*. Paris, directeur-gérant, Allan Kardec; 1 fois par mois. — France et Algérie, 10 fr. par an.

*La Vérité*. Lyon; directeur-gérant, E. Edoux; hebdomadaire.—Lyon, 7 fr par an; départements et Algérie, 9 fr.

*L'Avenir*. Paris; directeur-gérant, Alis d'Ambel; hebdomadaire. — France et Algérie, 9 fr. par an.

*L'Echo d'Outre-Tombe*. Marseille; directeur-gérant, P. Cillet; hebdomadaire. — France et Algérie, 10 fr. par an.

(1) Pour recevoir *franco* ces divers ouvrages, adresser le montant en bons sur la poste au nom du directeur-gérant.

Bordeaux. — Maison Chaynes et Malichecq, c. d'Aquitaine, 57.